

LNMP

COPIE
22/03/2024

RETROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR :

WWW.LIGNE-MONTELLIER-PERPIGNAN.COM



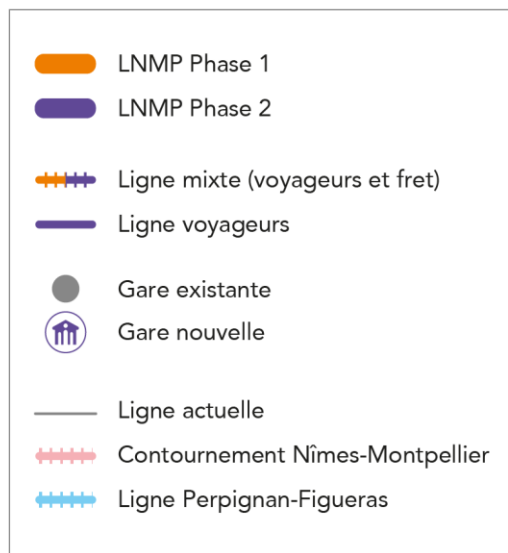


Le projet

LIGNE NOUVELLE **Montpellier** **Perpignan**

**VERS TOULOUSE
ET BORDEAUX**

**VERS NÎMES
MARSEILLE ET LYON**



PHASE 1

MONTPELLIER ↔ BÉZIERS

 **52,3 km** de ligne nouvelle
+ 7 km de raccordements

 **Ligne mixte**

 Démarrage des travaux
avant fin 2029

 Mise en service
à l'**horizon 2034**

 **2 Mds d'€** CE 2020

PHASE 1

 **Déclarée d'Utilité
Publique (DUP) en février 2023.**
Réalisation des études
détaillées (conception).

PHASE 2

BÉZIERS ↔ PERPIGNAN

 **97,7 km** de ligne nouvelle
+ 23 km de raccordements

 **2 gares nouvelles**

 Démarrage des travaux
avant fin 2039

 Mise en service
à l'**horizon 2040**

 **4 Mds d'€** CE 2020

PHASE 2

 **Poursuite des études sur
les fonctionnalités (mixité,
gares nouvelles) qui seront
soumises à la concertation.**



LIGNE NOUVELLE
**Montpellier
Perpignan**

1 MONTPELLIER ↔ BEZIERS

2

**Viaduc de
POUSSAN**

Les engagements

Des engagements pris par SNCF Réseau en réponse à la 4^{ème} réserve de la commission d'enquête (annexés au décret DUP)

- La quatrième réserve **demande de prendre, lors de la mise en place d'un concours d'architecture pour le viaduc de Poussan, des dispositions pour que le public y participe jusqu'au choix du concepteur.**

SNCF Réseau s'engage à lancer un concours international d'architecture et d'ingénierie pour la réalisation et l'intégration du viaduc de Poussan qui est l'ouvrage d'art le plus important de la première phase du projet LNMP.

Les partenaires de SNCF Réseau (Etat et collectivités) participeront à cette mission au sein d'un comité de pilotage dédié, qui intégrera également d'autres acteurs de la thématique du Paysage et du Patrimoine tels que la DREAL Occitanie.

Le public (associations, riverains...) sera associé à différentes étapes de ce projet selon des modalités (ateliers consultation, réunions publiques, jury, etc.) concertées et validées en Comité de pilotage. Un cahier d'acteurs pourrait ainsi être rédigé dont les spécifications (préconisations) seraient intégrées à certaines clauses du cahier des charges de la consultation et un dispositif permettant au public ou à ses représentants de participer au choix de l'attributaire sera mis en place.

Le comité de pilotage dédié, sur la base de l'ensemble des contributions du public, pourra ainsi procéder à la validation finale de cet ouvrage.

Les objectifs

- ➔ Conserver la confiance du territoire en respectant les engagements pris (dont la participation du public)
- ➔ Maîtriser le coût global du projet (COREA ligne nouvelle + viaduc) en maîtrisant les interfaces
- ➔ Ne pas retarder la mise en service de la phase 1

5 schémas contractuels envisagés

A - Marché global unique avec jury et maquette

- Marché global unique incluant le viaduc de Poussan
- Intégration du concours (maquette et jury) lors de la mise en concurrence pour la passation du marché global

B - Concours d'architecture viaduc entrant du marché global unique

- Concours d'architecture pour le viaduc
- Esquisse : donnée d'entrée pour le lancement du marché global unique incluant le viaduc de Poussan

C - Marché de CO-REA dédié au viaduc avec concours spécifique

- Marché de conception-réalisation spécifique pour le Viaduc comprenant un concours d'architecture
- En interfaces avec marché global de CoRéa pour le reste de la phase 1

D - Concours d'architecture viaduc entrant du marché travaux MOP

- Concours d'architecture viaduc
- Esquisse + études : données d'entrée pour marché travaux piloté SNCF R
- Interface MOE viaduc (et travaux viaduc) avec marché global

E - Challenge architectural réalisé par le titulaire du marché global

- Titulaire du marché global doit intégrer plusieurs architectes dans le groupement (critères fixés au CCTP)
- Présentation de plusieurs esquisses par les architectes du groupement puis clause de ré-examen du marché global

Les critères d'analyse

- ➔ Respect du choix du public
- ➔ Cohérence avec la DUP
- ➔ Respect du planning phase 1
- ➔ Maîtrise des interfaces avec la COREA Ligne Nouvelle
- ➔ Qualité d'insertion paysagère (du point de vue des acteurs du territoire et des services instructeurs)

Analyse des scénarios

TYPE DE SCHEMA	Respect choix du Public	Cohérence avec la DUP	Respect du planning	Maitrise des interfaces	Qualité d'insertion paysagère
A – MG UNIQUE	Poids de la maquette et du choix du public négligeable dans le critère de choix du titulaire	Risque fort attribution MG sur critères de choix différent du choix du public	S'intègre dans le planning du marché global unique	Pas d'interface	Choix architectural peut significatif dans le choix du lauréat
B – Concours puis MG	Oui mais risque faible que le règlement du concours ne permette pas de retenir le choix du public	Parfaitement cohérent	Nécessite d'études amont pour lancer le concours : risque de décalage du lancement du MG	Nécessite de traiter les interfaces entre conception et réalisation : propriété intellectuelle de l'architecte	Ouvrage d'exception
C – Marché coréa dédié	Poids de la maquette et du choix du public faible dans le critère de choix du titulaire	Oui mais risque attribution sur critères de choix Coréa différent du choix du public	Peut se réaliser ultérieurement. Pas d'impact sur le planning du MG hors viaduc	Difficile avec le titulaire du MG phase 1 hors viaduc	Choix architectural moyennement significatif dans le choix du lauréat
D – Concours puis travaux MOP	Oui mais risque faible que le règlement du concours ne permette pas de retenir le choix du public	Parfaitement cohérent	Les études peuvent se faire sans impacter la passation du MG hors viaduc	Avec le titulaire du MG phase 1 LN : plus facile avec des travaux allotis pour le viaduc	Ouvrage d'exception
E – Challenge architectural	Oui	Oui pour « l'esprit » mais pas de concours en tant que tel	S'intègre dans le planning du marché global unique	Pas d'interface (mais clause de ré-examen)	Entre l'ouvrage d'exception et l'ouvrage fonctionnel

Analyse complémentaire par les risques

TYPE DE SCHEMA	Contestation du marché par les autres participants	Exécution du marché	Contestations locales	Confiance et image	Gestion des risques
A – MG UNIQUE	Faible	Moyen risque d'une modification de l'esquisse car peu d'études amont	Fort ne répond pas aux attentes	Très fortes risque lors de la prochaine enquête publique	Peu de chance d'éviter les contestations
B – Concours puis MG	Faible	Moyen risque de devoir allouer pour respecter le planning Risque dans l'exécution si études amont insuffisantes	Très faible répond aux attentes	Très faible	Nécessité de devoir réaliser le schéma D si les études prennent trop de temps
C – Marché coré dédié	Faible	Moyen risque gestion des interfaces	Fort répond peu aux attentes	Forte risque lors de la prochaine enquête publique	Gestion des interfaces contractuelles à gérer dans les contrats : nécessite des études approfondies
D – Concours puis travaux MOP	Faible	Moyen marchés adaptables mais risque gestion des interfaces	Très faible répond aux attentes	Très faible	Forte mobilisation SNCF RESEAU ou prestataires externes
E – Challenge architectural	Faible	Faible	Faible répond totalement aux attentes sans respecter la forme « concours »	Faible	Concertation importante à mener pour montrer que ce schéma est celui qui associe le plus le public

Un surcoût maîtrisé

Accepter un surcoût (montant à définir) pour respecter les engagements, mais le maîtriser

- ➔ Faire pleinement jouer la concurrence pour réduire l'impact « coût » d'un viaduc qui représente moins de 5% du marché global
- ➔ Expertiser les solutions proposées (concours architecte ou CoRea) pour valider la technique et donc les coûts
- ➔ Choisir un scénario qui minimise les autres risques de surcoûts, notamment ceux liés à la multiplication des interfaces

Schémas privilégiés

Compatibilité avec le calendrier de mise en concurrence CoRéa

Schéma E

MG + challenge Archi

- juil. 2025 : finalisation du CDC du challenge architectural pour le lancement de l'AO du marché global

➔ Compatible et une place importante pour la concertation

Schéma B

concours archi + MG

- avr. 2024 : concertation
- juil. 2024 : finalisation du CDC concours
- oct. 2024 : lancement concours
- été 2025 : désignation de l'équipe lauréate à (examen technique des solutions puis jury)
- oct. 2025 : finalisation des données d'entrée pour mise en concurrence (avant lancement du 1^{er} tour de l'AO du marché global)

➔ Compatible mais très tendu

Décision attendue

Validation du schéma E

« Challenge architectural réalisé par le titulaire du marché global »



LIGNE NOUVELLE
**Montpellier
Perpignan**

2 BEZIERS ↔ PERPIGNAN

3

Concertation mixité et gares nouvelles

Sécuriser la future enquête publique

Le processus de concertation doit permettre de démontrer

- 1 - L'intérêt du projet et au-delà **son utilité publique** (enjeux environnementaux, avantages et services apportés, etc.)
- 2 - Qu'il **n'existe pas de solution raisonnable plus favorable** aux espèces et habitats protégés

En associant le public à l'élaboration du projet (≠ information)

Un processus complexe qui doit s'inscrire dans un temps suffisamment long pour l'instruire en qualité et que le territoire se l'approprie

Une concertation en deux temps

Les fonctionnalités (mixité, dessertes) et le tracé, **deux sujets complexes** et **de nature différente**

Un calendrier contraint qui doit être **compatible avec les prochaines échéances électorales**

La nécessité de **sécuriser la future enquête publique**

- Pour que le public puisse se prononcer à chaque étape sur des options exposées clairement (analyse multicritères)
- Pour que les partenaires puissent décider sereinement
- Tout en permettant une co-construction continue avec le territoire

➡ une concertation phasée

- ➡ **Automne 2025** choix des fonctionnalités (voyageurs/mixité, gares nouvelles)
- ➡ **Automne 2026** choix du tracé (si Décision Ministérielle mixité avant avril 2026)

Décision attendue

Validation d'un processus de concertation
en 2 temps :

Choix des fonctionnalités à l'automne 2025

Si la mixité est retenue

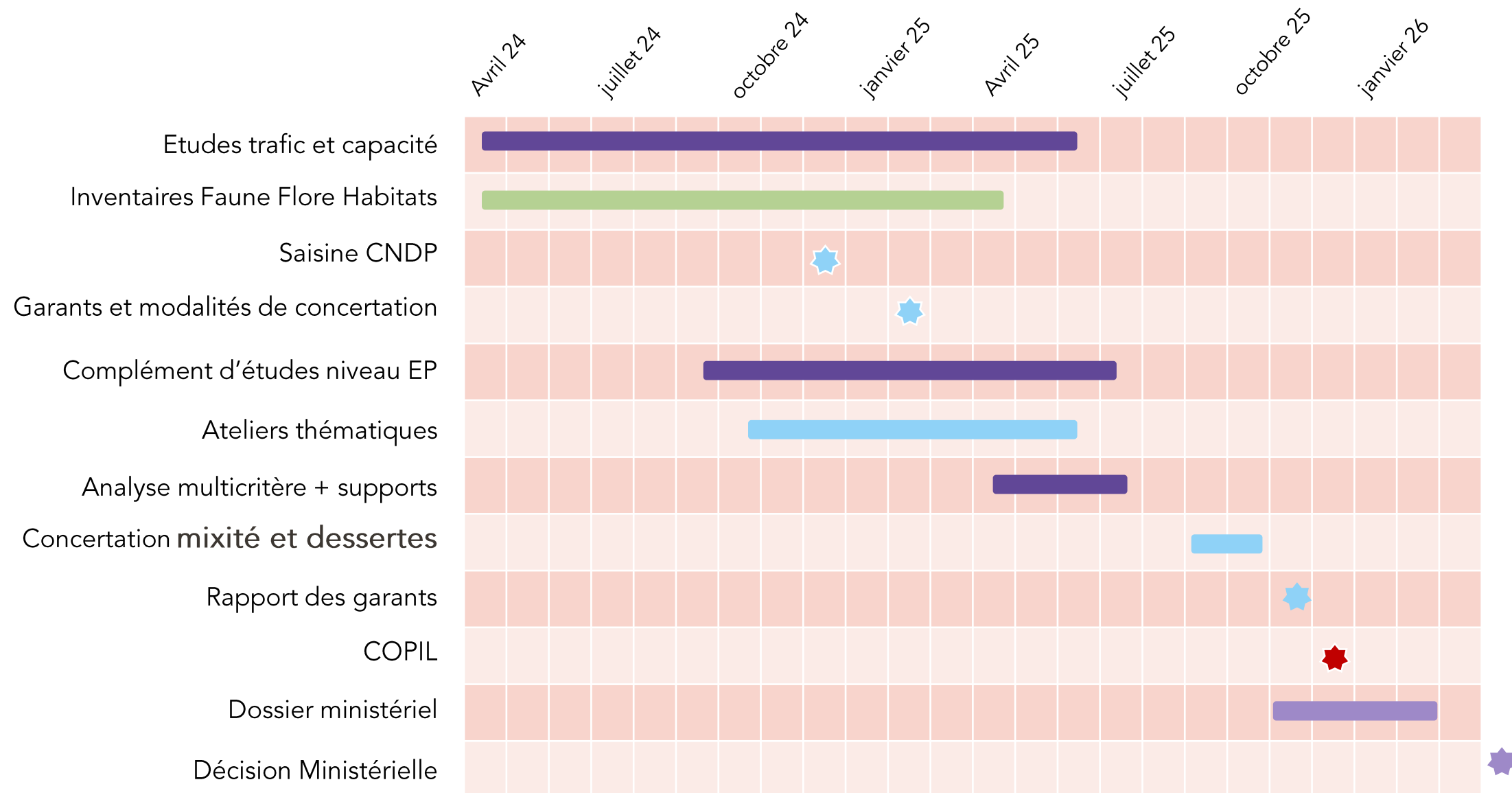
Choix du tracé à l'automne 2026

M E R C I

Annexes

Calendriers de
concertation à valider
par la CNDP

Les fonctionnalités (concertation étape 1)



Le tracé (concertation étape 2)

Si DM prise avant avril 2026

